

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 37 (1911)  
**Heft:** 15

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES — PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS

RÉDACTION : Lausanne, 2, rue du Valentin : Dr H. DEMIERRE, ingénieur.

SOMMAIRE : *Nouveau dépôt à locomotives de la gare de Lausanne*, par P. Schenk, ingénieur (suite et fin). — Concours pour l'établissement d'un plan général de l'Exposition nationale suisse de 1914 : rapport du jury. — Société suisse des ingénieurs et architectes. — Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes. — Ecole d'Ingénieurs de Lausanne. — Hôtel de la Paix. — Résultats du concours pour la Cité-jardin du Gurten. — L'industrie suisse des machines à l'Exposition de Turin (suite et fin). — *Bibliographie*.

## Nouveau dépôt à locomotives de la gare de Lausanne.

Par P. SCHENK, ingénieur,

(Suite et fin<sup>1.</sup>.)

Le nouveau dépôt, de 132,65 m. de longueur de façade, comprend donc deux corps de remise rectangulaires de  $41,30 \times 43,50$  m., à 8 voies, logeant 16 locomotives chacun, avec un chariot-transbordeur électrique de 130 tonnes au milieu ; à l'ouest est une annexe pour atelier, huilerie, magasin, réfectoires, dortoirs, bains, etc. Chaque remise possède une cheminée en briques, de 35 m. de hauteur, dépassant ainsi de 2 m, les plus hautes maisons voisines ; un jet d'eau de Bret y est installé pour le filtrage des fumées et les hottes et carreaux ont été installés par l'inventeur lui-même.

Cette installation Fabel constitue la *caractéristique*

<sup>1.</sup> Voir N° du 25 juillet 1911, page 160.

principale de la construction, et l'on peut dire aussi qu'elle est une *innovation* en Suisse, puisque la pareille, avec injection d'eau, n'existe qu'en Allemagne.

Nous avons, ici, des *carreaux d'éternité* horizontaux, encadrés par une charpente métallique légère, de section croissante, variant de 50/65 à 95/120, recueillant la fumée de chaque machine par une *hotte mobile* en fonte et en tôle, qui s'abaisse sur chaque cheminée de locomotive et l'encapuchonne. Le mouvement d'abaissement de la partie mobile ouvre automatiquement la valve et vice-versa ; il est commandé par un câble pourvu d'un contre-poids. La figure 8 indique le dispositif ainsi décrit.

Quant à la construction proprement dite, elle ne présente rien de saillant et les plans et coupes intercalés dans le texte (fig. 4 à 7) en indiquent suffisamment les dispositions.

La toiture est toute en bois ; le fer a été exclu à cause de l'oxydation par les gaz, et le béton armé à cause de son prix plus élevé. Ce dernier n'est pas exempt non plus des effets d'oxydation du fer par les gaz, à la longue.

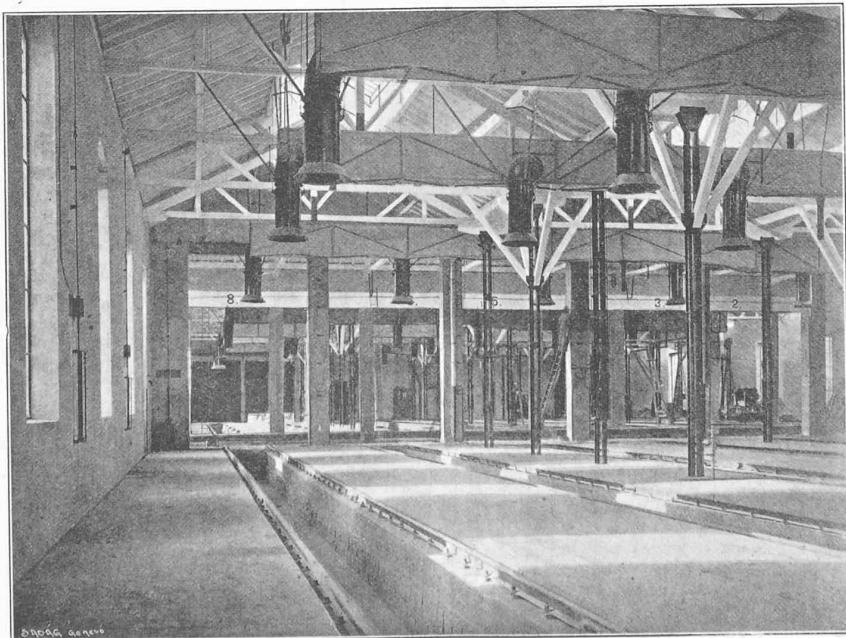


Fig. 10. — Vue de l'intérieur du dépôt.